

LES ATTAQUES ÇA SUFFIT

Après avoir refusé d'ouvrir toutes négociation sur le pouvoir d'achat en 2007 le gouvernement vient au cœur de la loi dite de modernisation de la Fonction Publique d'accorder aux fonctionnaires l'indemnisation du chômage en cas de perte involontaire d'emploi.

Même si les dispositions du Statut Général ne sont pas modifiées sommes nous à l'orée d'un plan social ?

SLI : il sera supprimé en France 3 800 emplois dans les SLI. Celle de Digne va fermer le 1^{er} mars et il ne subsistera que 2 permanences assurées par un agent de la SLI d'Avignon :

Le mardi de 10h à 12h et le jeudi de 13h à 15h

Ce dernier ne traitera pas les données mais les enverra au Centre de Blois qui traitera les dossiers du 04 avec son effectif actuel.

En comptant les délais d'acheminement et de traitement un conseil : ne soyez pas malade.

Sous la menace d'amendes très fortes, il est maintenant interdit de fumer dans les Administrations.

La Note de service 9/2007 oblige les fumeurs à sortir sur la voie publique et à se cacher des regards. Ils doivent aussi par le pointage déduire le temps de la cigarette de leur temps de travail. Ces mesures vont trop loin. Il ne faut pas stigmatiser les fumeurs qui sont plus des victimes que des coupables.

En ce qui concerne les retraites, le Conseil d'Orientation des Retraites préconise encore un allongement des cotisations pour le départ.

Rappelons que la Loi Fillon en 2003 a reculé de 4 à 5 ans le départ en retraite à taux plein avec des hypothèses qui se révèlent erronées aujourd'hui.

Le taux de fécondité estimé à 1,4 se rapproche de 2.

En outre, le rapport annuel de l'INSEE parle d'un besoin de financement de 0,7% du PIB en 2020 et non 2% comme prévu en 2003.

Nous sommes loin de la catastrophe prévue et nous devrions travailler jusqu'à 65 voire 67 ans !

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS : nous sommes toujours sous la menace de la suppression de 970 emplois cette année dans le réseau.

La Note 13/2007 nous ordonne de nous abstenir de participer à toutes manifestations publiques à compter du 1^{er} février jusqu'au 17 juin 2007.

Nous rappelons que cette consigne ne concerne pas les rassemblements à titre syndical et nous vous appelons à :

Faire grève et manifester le Jeudi 8 Février.